



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil communautaire du lundi 28 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2022.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE (jusqu'à la 2^{ème} question), Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Françoise LACAU, Guillaume LACROIX, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants: Jean François BOURACHOT représentant Bernard BOURACHOT, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Marie France LAMBERT représentant Jean-Louis PERICHON,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Marie Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Jean-Louis GUINATIER à Alain VERNISSE, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Aude PARRET BONMARTIN à Jean-Noël MONIER, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Odile REVERET à Xavier CADORET, Blandine SOCHET à Jean-Louis MARQUANT,

Absents : Hervé CHOMET, Arnaud DELIGEARD, Jean Michel GILLARDIN, Christian LABILLE, Jean-Pierre LECORNET.

Secrétaire de séance : Catherine JONET

Avant de commencer l'examen des sujets portés à l'ordre du jour, Monsieur Roger LITAUDON, Président remercie la présence de Madame WALWARENS de l'Agence Régionale de Santé et de Monsieur ORARD, conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, pour le territoire communautaire.

Madame WALWARENS remercie l'assemblée de l'accueillir pour présenter les missions et les actions de l'Agence Régionale de santé Auvergne Rhône Alpes. Elle rappelle les missions :

- Mise en œuvre de la politique santé,
- Offre de prévention et de secours,
- Accompagnements des acteurs,
- Prévention des risques sanitaires,
- Amélioration de l'accès aux soins des usagers,
- renforcement de la prévention,

Elle explique que le projet « Ma santé 2022 » a pour ambition de répondre aux évolutions telles que le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques et aussi la santé numérique avec le développement de la télémédecine. Le but est de placer le patient au coeur du système et de réorganiser l'articulation des soins de proximité à partir du médecin généraliste.

Elle rappelle que le Contrat Local de santé doit permettre aux territoires d'impliquer tous les professionnels de santé et les partenaires pour une meilleure prise en charge des habitants. Il peut mettre en place des actions contractualisées telles que des actions contre le diabète, mutualiser les moyens etc. Le CLS doit adapter les besoins sur chaque territoire et le coordinateur « va mettre en musique ». « C'est un vrai besoin pour la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire ».

Madame WALWARENS explique que l'on peut trouver sur les territoires :

- Une équipe de soins primaire (1 médecin + 1 paramédical) qui met en place un projet de santé,
- Une maison de santé (plusieurs médecins et paramédicaux) comme celle labélisée à Varennes sur Allier. Elle précise que le territoire communautaire bénéficie d'un bon maillage avec les maisons de santé de Dompierre sur Besbre et du Donjon.
- Un centre de santé (médecins salariés) et précise qu'il faut « avoir les reins solides »,
- Une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) qui regroupe les acteurs de la santé d'un même territoire pour mettre en place un projet commun et proposer :
 - o Un accès facilité aux médecins traitants,
 - o Un accès aux soins non programmés dans les 24 heures,
 - o Un agenda partagé,
 - o Des actions de prévention.

Enfin, Madame WALWARENS précise que le zonage pour les médecins généralistes comporte une zone prioritaire et une zone complémentaire. Elle fait savoir que le Département de l'Allier est en grande souffrance.

Le Président ouvre la séance et fait l'appel. Le conseil communautaire installe Monsieur Patrick AUBEL, adjoint à DOMPIERRRE SUR BESBRE, remplaçant Monsieur Pascal VERNISSE.

Le Président informe l'assemblée de la démission de Monsieur Pascal VERNISSE et le regrette. D'autres raisons l'ont peut-être poussé à démissionner mais c'est avant tout l'attitude de quelques conseillers. « Le vase peut accepter une certaine contenance mais quelques gouttes peuvent le faire déborder ». Ce n'était plus possible pour lui de se faire taper dessus. Le Président déplore le comportement inadapté d'une petite minorité qui par des réunions, du tractage dans les boîtes aux lettres, des articles dans la Presse ont conduit Pascal VERNISSE à démissionner.

Le Président se dit affecté par cette démission et explique que Monsieur VERNISSE s'est beaucoup investi depuis le 1^{er} janvier 2017 pour le territoire et notamment pour la santé. Des tentatives pour le retenir ont malheureusement échoué et celui-ci a confirmé sa décision.

Le Président dit « j'aimerais que l'on retrouve sérénité, respect mutuel et qu'il n'y ait plus de boucs émissaires.

Le tour de présentation des communes se poursuit :

MONTCOMBROUX LES MINES – Monsieur Guillaume LACROIX, Maire, explique que la commune de MONTCOMBROUX LES MINES se trouve à 40/50 kilomètres de MOULINS, ROANNE et VICHY. De 1834 à 1937, une mine de charbon était exploitée. Il fait remarquer que la commune est atypique car elle est scindée en 2, MONTCOMBROUX VIEUX BOURG et MONTCOMBROUX LES MINES, et possède deux églises, deux cimetières et deux monuments aux morts. Monsieur LACROIX indique que l'agence postale a été déplacée à la Mairie, permettant ainsi à la secrétaire de Mairie de bénéficier d'un emploi à temps plein. Il garde espoir de voir l'agence rester ouverte. Il ajoute que l'agent technique part en retraite et qu'un poste à mi-temps sera à pourvoir. Pour rendre le poste plus attractif, il s'est rapproché d'une autre commune pour proposer un temps plein. Monsieur LACROIX informe l'assemblée du départ du gérant du bar-restaurant-multi services de la commune. Ce commerce est géré par le dispositif « Mille et un cafés » et la commune est à la recherche d'un repreneur. Enfin, il évoque le projet communal, la construction d'un bâtiment de stockage et l'acquisition d'une auto-portée.

NEUILLY EN DONJON – Monsieur Jean-François BOURACHOT, 1^{er} adjoint et conseiller communautaire suppléant demande si « tout le monde connaît sa commune de 225 habitants » et invite les conseillers à la visiter. Il annonce que le bar-restaurant communal doit fermer au 15/07/2022 et qu'exceptionnellement, en 2021, il a été recensé 12 ventes immobilières. Ce sont principalement des personnes qui viennent de la Frontière suisse et plutôt des jeunes couples. Monsieur BOURACHOT évoque un personnage important de la commune, haut en couleur, Monsieur Georges GALLET, ami de Victor HUGO. Enfin, il explique que les travaux de la salle polyvalente viennent d'être achevés et que les projets futurs sont la rénovation de l'école et du logement à l'étage.

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président prises en vertu de sa délégation de pouvoir.

DECISION N°2022-03- : Attribution d'aides financières au titre des dispositifs « Aide à l'immobilier d'entreprise », « Financer mon investissement commerce et artisanat » et « Avance remboursable »
--

Monsieur le Président décide d'attribuer les aides financières ci-dessous :

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
03150 – VARENNES SUR ALLIER

Dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprise »						
Commune	Bénéficiaire	Activité	Programme d'investissement	Montant éligible retenu (HT)	Taux d'intervention	Montant accordé
ST GERAND DE VAUX	SARL CMB	Construction métallique	Travaux d'extension (200 m2)	200 000,00 €	20 % de l'aide dpt (30 000 €)	6 000 €*

Dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat »						
Commune	Bénéficiaire	Activité	Programme d'investissement	Montant éligible retenu (HT)	Taux intervention	Montant accordé*
RONGERES	SNC LE BON VIVRE	Bar, tabac, multi-services	Rénovation et sécurisation du bâtiment	14 764.86 €	20 %	2 953 €
DOMPIERRE SUR BESBRE	Madame KUNTZ	Artisan verrier	Acquisition de matériels professionnels et travaux de rénovation du point de vente	62 133,00 €	20 % Plafonné à 10 000 €	10 000 €
SAINT LEON	BOUCAUD	Boulangier Pâtissier	Acquisition de matériels professionnels	48 200,00 €	20 %	9 640 €
TOTAL						22 593 €

Dispositif « Appel à projet LEADER 2021 »

LENAX	SASU CHARRONDIERE	Atelier de découpe	Acquisition de matériels professionnels	164 284 €	20 % Plafonné à 5 000 €	5 000 €
-------	-------------------	--------------------	---	-----------	----------------------------	---------

**Montant maximum accordé selon les factures acquittées.*

Dispositif « Avance remboursable »					
Commune	Bénéficiaire	Activité	Etat	Investissement	Montant accordé*
LE PIN	Fabien GUILHOT	Bar-restaurant-épicerie	Reprise	Acquisition petits matériels	5 000 €
THIONNE	Serge PRUVOST	Bar-restaurant-épicerie	Reprise	Acquisition petits matériels	2 500 €
LE DONJON	SASU LE DONJON MOTOCULTURE	Commerce motoculture	Reprise	Acquisition fonds de commerce	5 000 e
MONTOLDRE	SASU DAGON	Travaux forestiers et agricoles	Création	Acquisition matériel	5 000 €
RONGERES	SNC LE BON VIVRE	Bar, tabac, multi-services	Reprise	Reprise - Rénovation du bâtiment et acquisition matériel	5 000 €
TOTAL					22 500 €

DECISION N°2022-04- Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la piscine communautaire sise à Varennes-sur-Allier

La régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la piscine communautaire accepte à compter de l'ouverture 2022 le paiement par carte bancaire.

Les autres dispositions relatives à ladite régie sont inchangées.

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à examiner les dossiers soumis à l'ordre du jour.

N°1— SANTE – Contrat Local de Santé - Politique santé communautaire - Installation des professionnels de santé - Schéma territorial de déploiement des professionnels de santé

Monsieur le Président rappelle que la volonté communautaire est d'installer des professionnels de santé sur le territoire et de répondre aux besoins des habitants. Pour cela, la Communauté de communes souhaite s'appuyer sur l'étude de pertinence des pôles de santé de proximité (maisons de santé).

Il propose d'élaborer un schéma de déploiement territorial des professionnels de santé qui s'inscrirait dans l'Axe 1 du Contrat Local de Santé, basé sur 3 axes :

- Axe 1 : La fonctionnalité et la qualité des structures et des équipements proposés ainsi que la dynamique du projet de santé,
- Axe 2 : La prospection auprès des professionnels de santé (valorisation de l'offre territoriale, démarches d'attractivité, engagement des professionnels de santé),
- Axe 3 : L'accueil des professionnels de santé au sein de la MSP et dans l'équipe pluriprofessionnelle et plus largement sur le territoire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider la réalisation d'une étude de pertinence des pôles de santé de proximité,
- d'acter le principe d'élaboration d'un schéma de déploiement territorial des professionnels de santé.

N°2 – FINANCES – BUDGET 2021 – Compte de gestion 2021

Monsieur le Président précise que le compte de gestion 2021 est en totale concordance avec le compte administratif 2021 établi par l'ordonnateur.

Le compte de gestion 2021 dressé par le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable Moulins-Yzeure n'appelant ni observation ni réserve est adopté à l'unanimité.

N°3 – FINANCES – BUDGET 2021 – Compte administratif 2021 (budget principal et 19 budgets annexes) – Restes à réaliser

Le Président présente le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes ci-dessous :

CA 2021 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES						
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	Fonctionnement		Résultat clôture	Investissement		Résultat clôture
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
BUDGET PRINCIPAL	12 160 052,65	14 201 017,68	2 040 965,03	2 642 406,25	3 955 541,88	1 313 135,63
OFFICE DE TOURISME	168 647,42	171 468,99	2 821,57	54,30	74 161,90	74 107,60
ATELIER RELAIS CHAROLLET	839 035,75	840 380,63	1 344,88	825 263,57	857 061,57	31 798,00
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	7 243,08	48 704,00	41 460,92	40 573,76		- 40 573,76
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	33 093,24	37 392,00	4 298,76	17 583,65	68 219,91	50 636,26
MAISON CANAL - AVRILLY	1 415,60	10 977,00	9 561,40	32 050,70	1 105,00	- 30 945,70
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	15 667,77	22 375,10	6 707,33	18 668,71	15 155,71	- 3 513,00
BIC ATELIER RELAIS	41 134,71	41 387,22	252,51	19 587,53	195 721,57	176 134,04
ZA SALIGNY	59,00	8 703,99	8 644,99	-	-	-
ZA CHAVROCHES	134,00	1 000,08	866,08	805,00	-	- 805,00
ZA LIERNOLLES	-	204,58	204,58	2,00	-	- 2,00
ZA SEPT FONDS	1 251,61	67 062,03	65 810,42	63 208,24	-	- 63 208,24
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	148 774,66	148 052,24	- 722,42	129 674,06	415 731,37	286 057,31
ATELIER DES VERNISSES	49 553,83	127 153,45	77 599,62	122 323,59	44 835,17	- 77 488,42
CŒUR COMCIAL ST GERAND LE PUY	12 204,16	21 608,63	9 404,47	16 856,56	9 855,78	- 7 000,78
POLE EMPLOI ENTREPRISES	68 960,14	112 754,14	43 794,00	86 833,16	46 566,00	- 40 267,16
ZAC LA FEUILLOUSE	53,00	3 398,78	3 345,78	-	0,96	0,96
ZAC VARENNES FORTERRE	5 339,00	5 422,38	83,38	-	0,41	0,41
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	20 180,01	21 500,00	1 319,99	445 960,28	65 428,00	- 380 532,28
ZAC DES FONTAINES	28 830,71	93 062,71	64 232,00	18 850,71	-	- 18 850,71
Total	1 441 577,69	1 782 607,95	341 030,26	1 838 295,82	1 793 843,35	- 44 452,47
TOTAL BUDGETS PPAL ET ANNEXES	13 601 630,34	15 983 625,63	2 381 995,29	4 480 702,07	5 749 385,23	1 268 683,16
					3 650 678,45	

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
03150 – VARENNES SUR ALLIER

Budget principal Fonctionnement

Monsieur le Président précise :

- l'augmentation des charges à caractère général (+12%) est en partie due à la reprise d'activité post crise sanitaire covid-19, à la prestation l'Abel découverte et à la 1^{ère} année de fonctionnement de la Maison Aquarium,
- les charges financières sont en baisse (-17,75 %) car il n'y a eu aucun nouvel emprunt.
- les recettes sont en très légère augmentation (+2,62 %) malgré une baisse des recettes fiscales (-0,32 %) due aux effets de la crise économique sur CVAE et CFE et la compensation TH sans dynamisme sur l'année 2021.

Le Président relève des résultats de clôture en augmentation constante depuis 2017 qui témoignent d'une politique de gestion rigoureuse.

Budget principal Investissement

Le Président souligne la reprise des investissements (les dépenses ont doublé entre 2020 et 2021) due aux nombreux travaux (piscines communautaires, micro-crèche à Beaulon, aménagement voirie Résidence sénior, Maison Aquarium, Pôle Social Santé...).

Il explique que les recettes d'investissement sont principalement composées :

- du report d'excédent 2020 : 1 592 196,94€
- du remboursement d'avances (52 695 €)
- du versement des subventions sur travaux réalisés en 2021 ou d'acompte sur travaux engagés en 2021 : 476 129 €

Le Président présente les restes à réaliser ci-dessous :

• BUDGET PRINCIPAL	
▪ Dépenses	5 192 697 €
▪ Recettes.....	3 209 601 €
• BUDGETS ANNEXES	
▪ Dépenses	826 875 €
▪ Recettes	709 118 €

Enfin, le Président ajoute que les ratios présentés sur le diaporama sont très intéressants à étudier et propose aux élus de leur adresser pour qu'ils puissent les analyser

Considérant que le Président de l'EPCI s'est retiré au moment du vote, le Président de séance, Monsieur Louis MERET désigné par l'assemblée, propose au conseil communautaire d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 des budgets, principal et annexes.

Ces derniers sont adoptés à l'unanimité

N°4 – FINANCES – Budget 2021 – Budget annexe « Atelier relais – Le Charollet » – Dissolution au 31 décembre 2021

Le Président rappelle qu'un contrat de crédit-bail d'une durée de 15 ans a été conclu avec la SNC le Charollet, en 2005. Celui-ci est venu à expiration, le 20 juillet 2020 et la cession à la SNC le Charollet est intervenue le 15 octobre 2021.

Cette vente implique la dissolution du budget annexe « Atelier relais – Le Charollet » au 31 décembre 2021.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de dissoudre le Budget annexe « Atelier relais – Le Charollet » à la date du 31 décembre 2021,
- d'accepter que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la Communauté de communes au terme des opérations de liquidation ;

N°5 – FINANCES – Budget 2022 - Micro-crèche – Beaulon – Association « O'COM 3 POM' » - Attribution avance subvention 2022

Le Président rappelle que lors de la séance du 29 mars 2021, il a été approuvé les versements suivants :

- une subvention (4/12^{ème} subv annuelle prévue projet associatif - 24 600 €) soit 8 200 €,
- une avance sur subvention 2022, soit 24 000 €

Il explique que le budget prévisionnel 2022 de l'association présente une subvention de 29 741 €. Compte tenu des versements des prestations CAF début avril, l'association sollicite le maintien de l'avance versée en 2021 et le versement d'une avance complémentaire de 10 000 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution d'une avance de subvention d'un montant de 10 000 € à l'association «O COM' 3 POM'»,

N°6 – FINANCES – Budget 2022 – Fonds de concours - Attribution commune membre bénéficiaire EPCI

Monsieur le Président indique que les projets de la commune de Montaigu-le-Blin sont éligibles au dispositif de fonds de concours.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution des fonds de concours à la commune membre de l'EPCI dont les projets d'investissement figurent au tableau ci-dessous :

COMMUNE	Dossier	PROJET	Montant HT du Projet	FDC 2021-2023 Délib. n°58 du 15/04/2021		Montant déjà sollicité	Solde	FDC attribué	Solde FDC
				Montant annuel	Montant total				
Montaigu-le-Blin	01 - 2022	Travaux école et auberge – acquisition matériel	45 365,29 €	6 145 €	18 435 €	0 €	18 435 €	6 804,79 €	11 630,21 €
TOTAL			45 365,29 €				18 435 €	6 804,79 €	11 630,21 €

N°7 – ADMINISTRATION GENERALE - Insertion-Solidarité – Chantier d'Insertion – Développement d'une nouvelle activité support en lien avec le recyclage de palettes en bois – Fabrication mobilier recyclé – création d'équipements et d'accessoires divers d'agencement et de décoration - Convention cadre de partenariat – complément délibération n°2022.02.14/15 du 14 février 2022

Monsieur le Président explique qu'il est difficile de certifier mobilier créé avec des palettes de bois (banc, table, fauteuil, transat...) soit conforme aux normes réglementaires, en matière de sécurité.

Dans ce cadre, il propose de développer l'activité « recyclage de palettes de bois » pour la création d'équipements d'agencement et de décoration.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de compléter la délibération n°2022.02.14/15 du 14 février 2022 et de décider de développer l'activité de création d'équipements et d'accessoires divers d'agencement et de décoration,

N°8 – ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Modalités de versement du complément indemnitaire annuel (CIA).

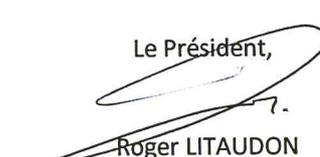
Le Président rappelle que le RIFSEEP a été mis en place au sein de la collectivité, notamment le complément indemnitaire annuel (C.I.A) lors de la séance du 6 décembre 2021. Il propose d'amender les modalités de versement et d'approuver le versement annuel aux agents bénéficiaires au cours du 1^{er} semestre de l'année N+1 (2022).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modalités de versement du complément indemnitaire annuel (CIA) ci-dessus.

La séance est levée à 20h53

Fait à Varennes-sur-Allier, le 24 février 2022

Le Président,


Roger LITAUDON